

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**VOEU**

**VOEU RELATIF À L'HÔPITAL HENRY  
GABRIELLE**

Délibération : **12.2016.080**

Transmis en préfecture le :

**26 décembre 2016**

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-  
FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,  
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel  
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,  
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves  
GAVALT (à partir du point 7), Lucienne  
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,  
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance**

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20),  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVALT  
(jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-  
Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves  
CRUBELLIER

**Pouvoirs**

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER  
(jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-  
MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier  
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie  
JANAS à Yves GAVALT (à partir du point 7),  
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX,  
Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER**

L'État a décidé d'une restructuration nationale du domaine hospitalier avec notamment un rapprochement entre médecine militaire et médecin traumatique afin d'optimiser les moyens et faire face aux besoins : victimes issues des opérations extérieures de nos armées ou des attaques terroristes, besoins civils en traumatologie et neurologie (maladies neurodégénératives).

Au niveau des Hospices Civils de Lyon, cela se traduit par un déménagement de l'hôpital Henry GABRIELLE sur l'hôpital DESGENETTES, perspective qui a été présentée lors d'une conférence de presse le 29 juin 2016 conjointe au service de santé des Armées, à l'Agence Régionale de Santé et aux HCL.

La Ville de Saint-Genis-Laval, dans l'idéal, préférerait le maintien sur le site saint genois actuel. Toutefois, elle comprend les contraintes et les enjeux d'optimisation du service hospitalier et considère que l'essentiel est le maintien de cette spécialité hospitalière sur l'agglomération. Elle tient néanmoins à relayer auprès des HCL la nécessité d'aménager DESGENETTES pour la prise en charge des patients, tant sur l'aspect strictement fonctionnel (balnéothérapie pour la rééducation ... ) que sur l'aspect d'un cadre général agréable, le bien-être faisant partie de la thérapie des patients.

Elle sera par ailleurs vigilante sur le devenir du site Henry GABRIELLE qui n'est pas défini à ce jour, étant attaché à lui conserver son caractère paysager.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DEMANDER** à Madame la Ministre de la Santé, Monsieur le Ministre de la Défense et Monsieur le Président des HCL de bien vouloir prendre acte de la position de la Commune de Saint-Genis-Laval quant à la perspective du déménagement de l'hôpital Henry GABRIELLE sur l'hôpital DESGENETTES.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 11 voix Contre, Abstentions : 2**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier

BROSSEAU, Bernard GUEDON

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Marie-Paule GAY, François VURPAS, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Marylène MILLET, Nicole CARTIGNY

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.